

APPEL À CANDIDATURES **BOURSES DE MOBILITÉ SSHN ALUMNI 2023**

Bourses de mobilité vers la France à destination des *alumni en poste dans les universités palestiniennes**

**alumni au sens large : diplômés de l'enseignement supérieur français et/ou bénéficiaires de bourses de mobilité de court séjour dans des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche français*

1. Présentation du programme et objectifs

Dans un objectif de renforcement de la coopération franco-palestinienne en matière de recherche et d'enseignement supérieur, le Service de coopération universitaire et scientifique du Consulat général de France à Jérusalem soutient la **mobilité vers la France de chercheurs appartenant au corps professoral d'une université palestinienne et qui ont déjà effectué une mobilité** vers la France par le passé dans le cadre de leurs études supérieures ou d'un séjour de recherche.

En plus de l'intérêt scientifique que devra présenter le projet de mobilité, il s'agira également pour les candidats retenus de contribuer au développement de la coopération bilatérale en favorisant la **création de collaborations structurantes** entre leur université de rattachement et l'université française d'accueil.

2. Durée du séjour

La bourse de mobilité permettra de financer un séjour d'une durée de **un à deux mois**. Les séjours se dérouleront entre **le 1^{er} juin et le 31 décembre 2023**.

3. Montant de la bourse de mobilité

Les bénéficiaires du programme recevront un montant forfaitaire de :

- **1704 € par mois** pour les chercheurs ayant obtenu leur thèse depuis 5 ans ou moins à la date de leur arrivée en France ;
- **2055 € par mois** pour les chercheurs confirmés ayant obtenu leur thèse depuis plus de 5 ans à la date de leur arrivée en France.

En plus de l'allocation mensuelle, le Consulat général de France à Jérusalem prendra également en charge les billets d'avion aller-retour, la couverture assurance maladie et responsabilité civile en France ainsi que le coût du visa.

La gestion de la bourse sera assurée par l'Agence Campus France de Paris. Le calcul du montant de la bourse sera calculé en fonction du nombre effectif de jours passés en France.

4. Institution d'accueil

L'organisme qui accepte de recevoir le candidat est un laboratoire ou un institut de recherche situé en France. Le séjour de recherche fera l'objet d'une convention entre l'établissement d'accueil et le chercheur palestinien qui précisera les modalités de prise en charge et d'accueil.

5. Conditions d'éligibilité

- Être de nationalité palestinienne ;
- Appartenir au corps professoral d'une université palestinienne ;
- Avoir déjà effectué une mobilité vers la France dans le cadre d'études supérieures ou d'un séjour de recherche ;
- Effectuer un séjour de recherche en France au cours de l'année 2023, qui doit prendre fin au plus tard le 31 décembre. Le séjour en France doit être affecté en une seule fois.

Tous les domaines de recherche sont éligibles. Cette bourse n'est pas cumulable avec une autre bourse.

6. Critères de sélection

- Potentiel de développement d'une collaboration sur le long cours avec le laboratoire ou l'université d'accueil ;
- Qualité du projet de recherche et cohérence avec les thématiques de recherche antérieures ;
- Qualité des expériences universitaires et extra-universitaires.

7. Annulation de la bourse

Le Consulat général de France se réserve le droit d'annuler une bourse, même après avoir donné au lauréat son attestation signée, entre autres pour les raisons suivantes :

- Visa non accordé ;
- Lauréat bénéficiaire d'une autre bourse du gouvernement français ;
- Une des conditions d'éligibilité citées plus haut n'est pas respectée ;
- Refus du laboratoire d'accueillir le lauréat.

8. Dépôt de candidature

Le dossier de candidature doit être envoyé avant le **31 avril 2023** sous format pdf à l'adresse suivante : universitaire@consulfrance-jerusalem.org, en ajoutant « NOM Prénom – Candidature – Bourse SSHN alumni » en objet du mail.

[Un accusé de réception vous sera envoyé par courriel quelques jours après réception du dossier. N'hésitez pas à nous écrire si vous ne recevez pas cet accusé de réception avant le 1^{er} mai.](#)

Le dossier de candidature, rédigé en anglais ou en français, comprendra les éléments suivants :

- [Formulaire de candidature](#) complété au format électronique ;
- CV (deux pages maximum) ;
- Lettre de motivation ;
- Copie de passeport en cours de validité ;
- Copie du diplôme de doctorat ;

- Présentation de l'objectif de séjour en France comprenant une description précise du projet de recherche et de son potentiel de valorisation et/ou renforcement de la collaboration, en indiquant la durée du financement demandée (2 à 5 pages maximum) ;
- Document attestant d'une mobilité passée universitaire et/ou scientifique vers la France ;
- Lettre d'invitation de la part du laboratoire d'accueil français précisant les dates du séjour ;
- Accord de l'organisme de rattachement en Palestine pour un séjour scientifique en France ;
- Accord de coopération entre l'établissement palestinien et l'établissement français d'accueil (facultatif).

Seuls les **dossiers complets** et respectant la forme demandée seront examinés.

9. Rapport d'activité

Les bénéficiaires du programme de mobilité devront faire parvenir à universitaire@consulfrance-jerusalem.org un rapport d'activité d'environ deux pages, en anglais ou en français, au plus tard deux mois après leur retour.

Contact

Maud Briard
Attachée de coopération universitaire et institutionnelle
Consulat général de France à Jérusalem
maud.briard@diplomatie.gouv.fr

Tatiana Lehat
Chargée de mission universitaire et scientifique
Consulat général de France à Jérusalem
tatiana.lehat@diplomatie.gouv.fr